Dans l’affaire Hedi, le rapport implacable de l’IGPN contre les policiers

Claire Tervé

Dans ce document de 200 pages, l’inspection pointe un « usage disproportionné » de la force sur le jeune homme, « qui ne représentait aucune menace immédiate ».



capture d’écran BFMTV

Affaire Hedi : le rapport de l’IGPN implacable contre les policiers impliqués

POLICE - Deux ans après l’affaire Hedi, l’enquête se poursuit et met en cause les policiers de la BAC impliqués dans ce dossier. Selon des révélations de Mediapart et *Marsactu* mercredi 16 juillet, l’IGPN a rendu le 13 février son rapport sur ce dossier. L’inspection générale de la police nationale y réclame un conseil de discipline contre les quatre policiers mis en examen pour violences aggravées, mais aussi pour leur cheffe, Virginie G..

Dans ce rapport de 200 pages, il est pointé du doigt un « *usage disproportionné* » de la force sur le jeune homme dans la nuit du 1er au 2 juillet 2023 à Marseille, « *qui ne représentait aucune menace immédiate* ». Quant à Virginie G., qui avait assuré ne pas avoir été témoin de la scène, elle a commis une *« faute disciplinaire »* en n’empêchant pas ses agents de se déchaîner sur le jeune homme. Selon l’IGPN, la cheffe a bien assisté à cet épisode de violence.

Gravement blessé à la tête par un tir de LBD lors des nuits d’émeutes qui ont suivi la mort du jeune Nahel à

Nanterre, Hedi avait accusé la police de l'avoir visé et roué de coups. Les policiers interrogés avaient pourtant minimisé les faits, à l'exception de l'un d'entre eux. Puis des images dévoilées par *Mediapart* en octobre 2023 sont venues renforcer le témoignage accablant du jeune homme défiguré.

« Une faute disciplinaire »

Victime d'un trauma crânien, le jeune homme de 21 ans à l'époque des faits a passé une semaine en réanimation, puis deux dans un service de neurochirurgie. Après deux opérations, les médecins lui ont retiré un morceau de crâne.

« Des fois, je me dis que je vais me réveiller, mais en fait je me réveille toujours avec la tête déformée, avec ces migraines, avec cet œil flou », avait-il confié à Konbini quelques semaines après les faits. « *Je me suis regardé une fois à l'hôpital par curiosité mais c'était trop, quand tu vois que ton crâne il est plus comme avant, c'est super dur à supporter »*, ajoutait Hedi, qui indiquait se déplacer et s'exprimer plus lentement qu'auparavant.

Contactés ce jeudi par BFMTV, les avocats de Hedi se sont dits *« satisfaits »* des conclusions de ce rapport. *« Ce rapport nous conforte dans notre idée et ne fait que confirmer ce que l'on avance depuis plusieurs mois, à savoir que la commandante de police a assisté aux violences commises par ses subordonnés et qu'elle s'est abstenue d'intervenir et d'y mettre un terme en dépit de son pouvoir hiérarchique »*, réagit Me Mehdi Khezami auprès de la chaîne. *« Cette abstention constitue une faute disciplinaire selon l'enquête administrative. »*

L'avocat considère également *« que le comportement de la commandante caractérise, également, plusieurs infractions pénales et qu'il existe, à ce stade de la procédure, des indices graves ou concordants justifiant sa mise en examen »*.

Tir de LBD, agression et coups répétés

En octobre dernier, les images révélées par *Mediapart* ont permis d'éclairer sur le déroulé des faits. On pouvait le voir recevoir à une distance de 5 à 8 mètres un tir de LBD de dos, dont le projectile atteindra finalement la tête du jeune homme, ce qui est formellement interdit.

Après être tombé, avoir été ramassé puis balayé au sol par les agents, il a été roué de coups de pied et de poings, défiguré, avant d'être relâché.

Ce sont ces images qui avaient conduit à la mise en examen des quatre agents et au placement en détention provisoire pendant 40 jours de l'auteur du tir de LBD qui a touché Hedi. Ce policier avait finalement été libéré le 1er septembre 2023.